

Le Conseil Supérieur de l'Énergie a examiné plusieurs projets de décrets dont l'un concernant directement le personnel actif et retraité.

FO DIT NON À LA MODIFICATION DU CAPITAL DÉCÈS

Le projet de décret vise à plafonner le capital décès versé aux pensionnés (3 mois de pension plafonnés à 10 200 €) et à forfaitiser le capital décès versé aux actifs (3 400 €). Ce projet s'inscrit dans une réforme d'ensemble modifiant ces règles.

FO a dénoncé cette nouvelle modification des règles sur le capital décès qui intervient deux ans à peine après une précédente réforme sur la mensualisation des pensions et qui frappe les salariés et les pensionnés dans la douleur.

FO a dénoncé une mesure injuste qui profitera exclusivement aux employeurs et qui s'inscrit dans une banalisation de plus en plus forte de notre régime.

L'ensemble des syndicats a soutenu un amendement visant à supprimer ces mesures néfastes tant pour les actifs que pour les pensionnés. Cet amendement a été néanmoins rejeté grâce à la complicité des employeurs qui ont ainsi révélé leur vrai visage !

PREMIERS DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Plusieurs textes ont été soumis au Conseil Supérieur de l'Énergie.

FO a voté contre le décret mettant en place un comité d'experts chargé de donner un avis au Gouvernement sur plusieurs aspects de la transition énergétique. Cette mesure n'a été prise que pour satisfaire les ONG qui veulent y introduire « leurs » auto proclamés experts. Pour FO, il y a suffisamment d'organismes qualifiés, le CESE par exemple, pour qu'il ne soit pas nécessaire de créer des comités « Théodule ».

FO a en revanche voté pour la mise en place d'un Comité du Système de Distribution Publique d'Électricité, tout en regrettant l'absence dans la loi de représentants des salariés dans cet organisme. Celui-ci aura pour objet d'être informé des investissements d'ERDF, des Entreprises Locales de Distribution et des collectivités locales dans la distribution. Cette transparence sur l'ensemble des investissements concernant le Service Public de distribution d'électricité (et pas seulement ceux d'ERDF) était, en effet, nécessaire.